

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE,

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

DIRECTEURS : MM. MAUS, V^{te} B. DE JONGHE ET CUMONT.

1892

QUARANTE-HUITIÈME ANNÉE



BRUXELLES,

J. GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI,

Rue de la Limite, 21.

1892

THALER COMMÉMORATIF

FRAPPÉ A EMDEN EN 1571

ET SE RAPPORTANT AUX TROUBLES DES PAYS-BAS.

Dans notre troisième série, *Médailles et jetons inédits, relatifs à l'histoire des dix-sept anciennes provinces des Pays-Bas*, nous avons publié sous le n° VI, pp. 21-23 (1), une pièce fort intéressante faisant allusion à la perception du dixième denier par le duc d'Albe, en 1571, laquelle fut cause de troubles à Bruxelles et à Utrecht.

Sur la face, elle représente un personnage distingué, portant un manteau avec fourrure et la tête coiffée d'un béret ; il est attaqué par un soldat espagnol, l'épée à la main.

Légende : ❀ MENICH ❀ BENYT ❀ DAT ❀ EEN ❀ ANDER ❀ GHENIET ❀ (Bien des gens envient ce dont un autre jouit.)

Rev. Deux seigneurs richement vêtus, la tête découverte et tenant leur béret dans la main.

Légende : ❀ ALS ❀ IHY ❀ MEDE ❀ GENIET ❀ SO ❀ IST ❀ HEM ❀ GEEN ❀ VERDRIET. (S'il participe à la jouissance, alors cela ne lui est pas un chagrin.)

Au haut, dans le champ : 1571.

(1) *Revue belge de numismatique*, 1878, pp. 67-69, pl. II, n° 6.

La marque monétaire, qui se trouve à la fin de la légende de la face et qui est composée d'une feuille à quatre lobes ou d'une fleur à quatre pétales, dont la tige est traversée par une espèce de pioche, que quelques numismates qualifient de rechaussoir, est celle de Diedrich Ider, dit *Krautkrämer* (marchand herboriste), nommé par la comtesse Anne d'Ost-Frise, en mai 1563, maître de la Monnaie d'Emden (1).

Ce Thierry Ider avait occupé avant cela la même charge à Jever, ainsi que le prouve la présence de sa marque, ci-dessus décrite, sur les thalers au château et sur ceux à la couronne d'épines, faisant partie de la curieuse série de monnaies commémoratives frappées par Marie, dame de Jever, pour rappeler les luttes qu'elle eut à soutenir d'un côté, contre le comte d'Ost-Frise, qui voulut la dépouiller de ses biens patrimoniaux devenus, en 1532, un fief relevant du souverain des Pays-Bas, et, de l'autre côté, contre l'empire d'Allemagne, au sujet de son droit de battre monnaie (2).

Comme d'une part on rencontre des pièces sortant du même atelier, n'ayant, pour marque moné-

(1) Dr SAUER, *Beiträgen zur ostfriesischen Münzgeschichte*, inséré dans le *Jahrbuch der Gesellschaft für bildende Kunst und vaterländische Alterthümer zu Emden*, 1878, 1 Hefst, p. 42.

(2) P. VON LEHMANN, *Die Thaler und kleineren Münzen des Fräuleins Maria von Jever, Erbherrin von Rüstringen, Oestringen und Wangerland. Eine numismatische Studie*. Wiesbaden, 1887.

Voy. aussi notre compte rendu de cet ouvrage dans la *Revue belge de numismatique*, 1889, pp. 195-198.

taire, rien que la feuille à quatre lobes ou fleur à quatre pétales, à tige, sans qu'elle soit accompagnée de la pioche, et que d'autre part la pioche apparaît quelquefois sur des monnaies avec une autre marque, il nous semble pouvoir en conclure que la feuille ou fleur à tige a constitué, à elle seule, la marque de Thierry Ider, et que la pioche a une autre signification.

Le maître de la Monnaie était souvent, en Allemagne, en même temps le graveur des coins, et l'on pense que, lorsque la pioche accompagne la marque du maître de la Monnaie, cela indique que les coins n'ont pas été gravés par celui-ci, mais par un autre graveur.

La feuille ou fleur à tige serait, par conséquent, la marque de Thierry Ider, d'abord maître de la Monnaie de Jever, et ensuite d'Emden, et la pioche, l'indication que le coin a été gravé par un autre que lui, de sorte que la feuille ou fleur à tige et la pioche posées en sautoir, comme on le voit sur notre pièce, constitueraient, peut-être, la marque combinée du maître de la Monnaie Ider, et du graveur du coin resté encore inconnu.

Quoi qu'il en soit, il est certain que notre pièce porte la marque de Thierry Ider dit Krautkrämer, nommé, en 1563, maître de la Monnaie d'Emden, et il en résulte que cette pièce est un thaler commémoratif frappé à Emden, ainsi que le millésime l'indique, en l'an 1571.

Il n'y a rien de surprenant de voir paraître à

Emden un thaler commémoratif avec légendes néerlandaises, faisant allusion à la tyrannie du duc d'Albe, le protecteur de Marie de Jever, l'ennemie du comte d'Ost-Frise.

Ce fut pourtant à Emden que les malheureux proscrits, victimes de la persécution du sanguinaire duc d'Albe, reçurent un généreux accueil et trouvèrent un asile hospitalier et sûr, comme le rappelle si éloquemment les vers néerlandais d'Albert Albertoma, gravés sur le revers de la médaille jubilaire du collége des Quarante de la ville d'Emden, frappée en 1689 (1), dont voici la traduction :

«
 « refuge de la Hollande, abri du Brabant, dans
 « son sein, comme une mère, elle accorda un
 « asile aux proscrits en danger... »

Le thaler commémoratif d'Emden, de 1571, comme les monnaies commémoratives de Marie dame de Jever, a sa place indiquée dans la belle et riche série des médailles historiques des Pays-Bas.

C^{te} MAURIN DE NAHUYs.

(1) Voy. notre 1^{re} série, *Médailles et jetons inédits relatifs à l'histoire des dix-sept anciennes provinces des Pays-Bas*, n^o XLV, pp. 60-63.

Revue de la numismatique belge, 5^e série, t. V, pp. 194-197, pl. L, n^o 45.